



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte Rendu séance du Conseil Municipal
du Lundi 30 Novembre 2020, 19h00 – Foyer Rural.

L'an deux mille vingt, le trente du mois de Novembre à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 24/11/2020.

Conseillers en exercice : 27 – Présents : 27 – Votants : 27.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire laisse la parole au Lieutenant Laufray, nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de Macau, venu se présenter. Il a évoqué l'importance d'un travail en commun. Il a également souligné son intérêt pour le dispositif « *participation citoyenne* ».

Monsieur le Maire le remercie pour sa présentation et ouvre la séance, il soumet à l'assemblée l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Madame GARNET Laëtitia est ensuite désignée secrétaire de séance. Il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laëtitia, M. DE ZEN Michel, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme LORA RUNCO Delphine, M. HÉBRARD Roland, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme COSTES Christelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme DESNOUE Marie-Josèphe, M. DUMONTIER Nicolas, Mme PARMENON Mélanie, M. VONTHRON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, Mme CARNICELLI DIEZ Isabelle.

L'ordre du jour est ensuite abordé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Demande de subvention CAF : réalisation de City park,
- Demande de subvention Conseil Départemental : conservation du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

2020-2021 – 35 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2021

La collectivité va voter le budget primitif 2021 au mois d'avril prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et qui peuvent être mandatées.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement pour l'année 2021 de la façon suivante :

Section d'Investissement - Dépenses			
Chapitre	Compte - Désignation	Total des crédits ouverts en 2020	Année 2021
20	2031 - Frais d'études	47 533.20 €	11 883.30 €
204	204171 - Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	123 207.22 €	30 801.81 €
21	2111 - Terrains nus	145 000.00 €	36 250.00 €
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	53 600.00 €	13 400.00 €

	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	443 084.05 €	110 771.01 €
	2151 - Réseaux de voirie	45 000.00 €	11 250.00 €
	2152 - Installations de voirie	194 213.92 €	48 553.48 €
	21534 - Réseaux d'électrification	19 500.00 €	4 875.00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	19 000.00 €	4 750.00 €
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	98 481.11 €	24 620.28 €
	2182 - Matériel de transport	32 364.00 €	8 091.00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 452.00 €	5 363.00 €
	2184 - Mobilier	12 887.60 €	3 221.90 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	39 500.00 €	9 875.00 €
23	2313 - Constructions	23 000.00 €	5 750.00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	90 975.09 €	22 743.77 €
Total =		1 408 798.19 €	352 199.55 €

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 36 : Décision Modificative n°2

Afin de régulariser une écriture de remboursement de cautionnement en section d'investissement et des annulations de titres, il est demandé au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative n°2.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-63513-020 : Autres impôts locaux	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-020 : Installat ^o générales, agencements, aménagements des construct ^o	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	200.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Adopté à l'unanimité.

2020-3011-37 : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables – Décision

La commune a été saisie par l'administration des finances publiques pour admettre en non-valeur une liste de titres irrécouvrables pour un montant total de 135€. Toutes les poursuites étant restées vaines. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette admission en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011-38 : Demande DETR 2021 : Aménagement du parvis de l'Ecole Elémentaire et centre bourg

La collectivité envisage des travaux en centre bourg concernant l'aménagement des abords de l'école élémentaire Simone Veil afin de sécuriser son accès, mais également la rénovation extérieure de l'église située en face de l'école. Ces travaux permettraient un embellissement et une sécurisation du centre bourg.

Le conseil municipal peut solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021, aussi Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux d'aménagement accès école	122 952.25€	
Rénovation extérieure église	48 736.34€	
Toiture église	20 050.80€	
Total =	191 739.39€	
Subvention DETR		57 521.81€

- Approuve le projet d'un montant HT de 191 739.39€,
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30%,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 39 : Demande DSIL 2021

Afin de réduire l'empreinte énergétique de la salle de sports, il est envisagé des travaux permettant une économie d'énergie. Le conseil municipal peut solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux envisagés :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Aménagement salle de sports	69 000€	
Subvention DSIL		20 700€

- Approuve le projet d'un montant HT de 69 000€,
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 30%,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 40 : Demande de subvention au Conseil Départemental : réalisation City park

Il est prévu d'agrandir le complexe du skate park par la réalisation d'un City park comprenant des structures sportives de football, handball et basketball.

Pour la réalisation de ce complexe, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Structure City park	36 400€	
Subvention CD 33		7 280€

- Approuve le projet d'un montant HT de 36 400€,
- Sollicite l'attribution d'une subvention au taux de 20%,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 41 : Demande de subvention auprès de la CAF : réalisation City park

Il est prévu d'agrandir le complexe du skate park par la réalisation d'un City park comprenant des structures sportives de football, handball et basketball.

Pour la réalisation de ce complexe, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Objet	Dépenses HT	Recettes
Structure City park	36 400€	
Subvention CAF		

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement :

- Approuve le projet d'un montant HT de 36 400€,
- Sollicite l'attribution d'une subvention,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 - 42 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Conservation du patrimoine : numérisation registres Etat Civil

Afin de préserver et de conserver les registres d'état civil, il est programmé une numérisation des actes.

Le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, pour la réalisation de cette conservation de patrimoine,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Numérisation	6 828€	
Subvention CD 33		1 000€

- Approuve le projet d'un montant HT de 6 828€,
- Sollicite l'attribution d'une subvention au taux de 20% (sur un montant maximum de 5 000€),
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 43 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Manifestations Municipales 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de subventionner des manifestations municipales pour l'année 2021,

- Semaine de la Culture (du 21 au 28 Mars 2021),
- Fête du Printemps et de la Terre (du 4 au 6 Juin 2021),
- Fête des vendanges (du 11 au 12 septembre 2021).

- **DECIDE** : de solliciter le Conseil Départemental pour subventionner des manifestations municipales pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 44 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux de voirie

Il est prévu la réalisation d'aménagements sécuritaires de voirie et d'assainissement pluvial rue Pouge de Beau (RD 211) et Avenue de Canteloup sur le territoire de notre Commune.

Les travaux d'aménagements sécuritaires de voirie à réaliser sont :

- pour la Rue Pouge de Beau : le réaménagement des arrêts de bus et la création d'un passage piéton surélevé en enrobé sur le RD 211.
- pour l'Avenue de Canteloup : la création d'un plateau surélevé
- pour la rue des Carrays : réfection générale de la voie (phase 2)

Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement :

Objet	Dépenses HT	Calcul Subvent°	Recettes
Travaux rue Pouge de Beau	62 664.00€	40% de 20 000€	8 000.00€
Travaux avenue de Canteloup	26 868.40€	35% de 75 000€	9 403.94€
Rue des Carrays	95 720.00€	35% de 25 000€	8 750.00€
Total =	185 252.24€		26 153.94€
Subvention CD 33			

- Approuve les projets d'un montant HT de 185 252,24€,
- Sollicite l'attribution de subventions aux taux mentionnés dans le plan de financement,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Approuve son inscription au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2020-2021 – 45 Tarifs : Plaquette Fête du Printemps et de la Terre, Fête des Vendanges - Emplacements forains-Prairie Communale

Sur proposition des commissions communales compétentes, et au vu du contexte économique actuel lié au COVID-19, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs sur l'année 2021 :

- Prairie Communale

Conservation des tarifs 2020 pour 2021

PRAIRIE COMMUNALE Tarif Annuel		
Résidents Ludon	2020	2021
Chevaux	204.00€	204.00€
Bovins	82.00€	82.00€
Ovins	72.00€	72.00€
Non résidents		
Chevaux	255.00€	255.00€
Bovins	143.00€	143.00€
Ovins	102.00€	102.00€

- **Plaquette Fête du Printemps et de la terre et Fête des Vendanges**
 - 1/8 page : 70€
 - ¼ page : 125€
 - ½ page : 237€
 - 1 page : 450€

- Emplacement Forains

Conservation du tarif 2020 pour 2021 soit 1€ du mètre linéaire.

- **Les tarifs proposés sont validés pour l'année 2021.**

Adopté à l'unanimité.

2020-2021 – 46 : Tableau des effectifs : ouverture de poste au tableau des effectifs suite avancements de grade

Considérant les résultats favorables de la commission administrative paritaire en date du 30 septembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les postes suivants :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe (1 poste)
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (5 postes)

Adopté à l'unanimité.

2020-2021 – 47 : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Rappelons que l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement « le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires » soit au 01 janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Il est proposé d'émettre un avis défavorable au transfert du PLU Communal vers un PLUI Intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 48 : Réserve communale de sécurité civile

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. La loi précise également que si l'État est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistres et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par l'article L 1424-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L724 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- de participation à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistres ;
- de contribution à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par les communes, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.

Adopté à l'unanimité.

2020-3011 – 49 : Régularisation rétrocession voirie, espaces verts, parcelle correspondant à l'emplacement réservé impasse d'Aquitaine

Conformément à la convention de rétrocession signée en 2012 (ci-jointe) concernant l'opération « *les Pavillons du Parc* » réalisée par la SOGIL, Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent à cette cession.

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** la régularisation de la rétrocession voirie, espaces verts de la parcelle correspondant à l'emplacement réservé impasse d'Aquitaine.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h10.